Image not found or type unknown

Salaire impayé - Contrat d'extra

Par **Cam_cam**, le **03/12/2013** à **11:36**

Bonjour,

Je me permets de vous poser cette question afin d'obtenir un renseignement.
J'ai travaillé pour un restaurant 4 jours, les 13,14, 15 et 18 novembre en qualité d'extra déclaré et n'ai pas toujours pas été payé.
Les propriétaires ont toujours une excuse, je voulais donc savoir à partir de quand il était possible de recourir à une procédure, également je n'ai pas signé de contrat mais ai des preuves de mon travail chez eux comme un message vocal, est ce suffisant? Par ailleurs, le fait qu'ils ne m'aient pas fait signé de contrat ne m'offre t'il pas la possibilité de demander la requalification de mon contrat en cdi?

Merci par avance pour votre aide précieuse,

Bien à vous,

Par **P.M.**, le **03/12/2013** à **11:44**

Bonjour,
Un contrat d'extra n'est rien d'autre qu'un CDD qui doit donc être obligatoirement écrit et comme ça n'est pas le cas, cela vous permettrait effectivement d'obtenir la requalification en CDI auprès du Conseil de Prud'Hommes...
Il serait prudent d'obtenir le maximum de preuves autre que le message vocal comme quoi vous avez travaillé qui pourrait même être une description des locaux non accessibles au public et/ou ce qui s'est passé pendant votre travail si vous ne pouvez pas obtenir de témoignages...
Je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour réclamer votre paie avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés